

# PREST'ACTION

## Nous ne lâcherons rien !

Alors que les salarié-es de notre convention collective étaient en grève le 13 mars dernier, les patrons nous ont fait leur seconde proposition d'augmentation de salaire... Le premier constat est assez simple :

La grève a payé... enfin presque.

En effet, après deux journées de grève (26 janvier et 13 mars), les patrons ont revu leur proposition à la hausse, pour et seulement pour les agents de maîtrise ! Leur argument ? Ils répondent à la problématique du tassement de la grille qui fait que la « catégorie agent de maîtrise » se rapproche de plus en plus du SMIC... Pour rappel, depuis 2020 et l'accord pour 16 centimes d'augmentation mensuelle signée par la CFDT, notre syndicat insiste sur le fait que cette catégorie a perdu par rapport au SMIC entre 268 et 300 euros depuis 2005... La proposition patronale va certes dans le bon sens, mais nous sommes très très loin du compte d'autant plus « qu'étonnamment » les plus fortes augmentations sont sur les coefficients les moins utilisés.

Pour les employé-es, et notamment les principaux collègues (120 / 130 / 140 / 150), c'est la douche froide puisque les patrons ont renouvelé les mêmes propositions qu'en septembre et janvier dernier. Leur argument ? Depuis 2022, ils auraient déjà augmenté les salaires de 11% ! En réalité depuis janvier 2021, le smic a augmenté de 12,4% et l'inflation a été de 12,5%, soit un quasi-maintien du pouvoir d'achat (ou de survie) alors que le salaire moyen français a baissé de 2,5%... A cela s'ajoute une inflation de 0,8% en février dernier et une prévision de 2,6% d'inflation pour 2024... Pour rappel, si l'inflation dépasse au moins 2 %, le smic est automatiquement augmenté... Si l'accord proposé est signé, il ne serait valable qu'à partir du 1er juin ou juillet... Et si par exemple il y a une augmentation du smic d'environ 1,14% en juillet à cause de l'inflation, les 4 premiers coefficients seraient à nouveau en dessous du SMIC après quelques semaines !!! En résumé la proposition ne répond en rien à la problématique du tassement qui a provoqué une perte entre 60 et 224 euros par rapport au SMIC pour les employé-es.

Nous avons dans nos revendications, prévu d'autres sujets

que l'augmentation des salaires afin d'aider à rendre un accord « signable ». Les différentes propositions de passage automatique à un coefficient supérieur via l'ancienneté du salarié-es auraient permis d'effacer une partie des problèmes et permettre le consensus. Enfin, avec une augmentation minimum qui n'aurait pas pu être rattrapée tout de suite par le SMIC. Là aussi, les patrons n'ont rien voulu savoir !

Lors de la réunion de négociation, le débat fut finalement rapide entre un patronat satisfait de sa proposition et des syndicats médusés ou en colère. L'annonce par le patronat que cette proposition était leur dernier mot et qu'ils ne feront plus d'effort a été un nouveau crachat à la figure des centaines de milliers de salarié-es qui travaillent chaque jour sans avoir une grille de salaire reconnaissant leur travail. On notera l'évolution des excuses pour ne pas aller plus haut, puisque lors de la réunion de janvier on avait eu droit aux délocalisations et au tassement... de leur marge. Cette fois, nous avons eu droit à la concurrence de l'intelligence artificielle et évidemment au tassement... de leur marge. Encore une réunion et on a droit aux extraterrestres ?

Notre syndicat **SUD-Solidaires** a déjà annoncé qu'il ne signera pas cet accord. Le patronat ne cherche qu'à gagner du temps et faire céder l'intersyndicale. C'est dans ce sens que nous proposons à l'ensemble des salarié-es et aux autres syndicats de continuer notre lutte ! Le but ? Les obliger à faire une proposition digne de ce nom !

Le patronat en refusant de trouver un compromis prend un pari risqué car le gouvernement devrait bientôt légiférer pour ajuster les exonérations de charges selon le salaire minimum de chaque branche et menace toujours les branches de fusion. A la fin le coût entre les grèves et les exonérations risque d'être exorbitant pour nos patrons.

Il est temps pour nos patrons de devenir raisonnables et pour **SUD-Solidaires**, nous devons les « aider »... en luttant jusqu'à la présentation d'un accord « signable » !

**Sud**  
Union  
syndicale  
**Solidaires**

LA CONVENTION COLLECTIVE REGROUPE NOTAMMENT LES MÉTIERS SUIVANTS :

- ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

- FORCE DE VENTE

- ACCUEIL ENTREPRISE

- ACCUEIL ÉVÉNEMENTIEL

- DOMICILIATION

- CENTRES D'APPELS

- RENSEIGNEMENT ÉCO.

- ANIMATION COMMERCIALE

- OPTIMISATION LINÉAIRE

# Proposition de Mars 2024 avec une comparaison avec celle de septembre...

Coefficient	Grille actuelle de la branche P2ST	Proposition Patronale mars 2024	Augmentation en % mars 2024	Augmentation en % lors de la proposition de septembre 2023
120	1766,92 €	1766,98 €	0,003%	0,001%
130	1766,92 €	1775,03 €	0,46%	0,46%
140	1766,92 €	1783,08 €	0,91%	0,91%
150	1766,92 €	1791,13 €	1,37%	1,36%
160	1766,92 €	1799,18 €	1,83%	1,32%
170	1767,46 €	1807,23 €	2,25%	1,10%
190	1790,71 €	1827,35 €	2,05%	1,12%
200	1841,11 €	1911,60 €	3,83%	1,53%
220	1906,87 €	1983,10 €	4,00%	0,75%
230	1958,01 €	2035,78 €	3,97%	1,53%
240	2012,80 €	2095,99 €	4,13%	1,53%
250	2063,95 €	2148,67 €	4,10%	1,53%
260	2133,35 €	2220,17 €	4,07%	1,53%
280	2449,15 €	2503,47 €	2,22%	0,99%
290	2624,35 €	2650,95 €	1,01%	0,99%
300	3073,30 €	3104,45 €	1,01%	0,99%
330	3117,10 €	3148,70 €	1,01%	0,99%
360	3332,45 €	3366,23 €	1,01%	0,99%
390	3606,20 €	3642,76 €	1,01%	0,99%
420	3876,30 €	3915,59 €	1,01%	0,99%
450	4737,70 €	4785,73 €	1,01%	0,99%
500	5602,75 €	5659,55 €	1,01%	0,99%
550	6172,15 €	6234,72 €	1,01%	0,99%

## Pourquoi nous ne signerons pas :

- Une proposition qui ne s'éloigne pas du SMIC puisqu'en cas d'augmentation dans les prochains mois plusieurs coefficients seraient rattrapés.
- Une proposition qui n'aère en rien la grille pour les employé-es avec seulement 8,62€ de moyenne entre chaque coefficient.
- Une proposition qui n'apporte rien à la problématique de non-reconnaissance de l'ancienneté ou de l'expertise et de difficultés sociales de la majorité des employé-es de la branche.
- Une proposition qui ne modifie en rien les raisons qui ont poussé les syndicats à ne pas signer en septembre dernier pour plus de 80% des salarié-es de la branche.
- Des agents de maîtrises augmenté-es, mais juste avec un peu de cache misère, nous sommes très loin de rattraper le retard pris depuis 2005.
- Des cadres au régime sec... et qui s'éloignent de plus en plus des normes du marché français et du PMSS

**Et que nous appelons à continuer la mobilisation !**

## Forfait jour : En négociation

L'accord forfait jour de la branche est en cours de renégociation afin de le mettre en « règle ». A ce jour, seulement **SUD-Solidaires** et la CFE-CGC ont fait leurs propositions !

Notre syndicat a exigé que le forfait jour ne soit applicable que pour les salarié-es ayant un minimum d'autonomie et de reconnaissance. C'est dans ce sens que nous avons fixé le PMSS comme indicateur pour en bénéficier. Le débat porte aussi sur le nombre jours par an et le niveau de majoration pour les jours effectués en plus. D'un côté (les patrons), il s'agit de ne rien modifier à la loi voire de ne rien mettre, alors que pour nous, il s'agit d'être logique et de prendre en compte la faiblesse des salaires ainsi que la réalité des statistiques de la Dares (organisme de statistiques) publié en juillet 2015. Les cadres au forfait jours travaillent en moyenne 44,6 heures par semaine et même jusqu'à 50 heures par semaine, pour 39 % des interrogé-es. Notre proposition est donc d'établir le nombre de jours travaillés dans le cadre du forfait jours à 195 jours avec un plafond fixé à 218 jours ainsi qu'un taux de majoration de 25% pour les 10 premiers puis 50%...

A cela nous avons ajouté des propositions sur le droit à la déconnexion et l'assurance de disposer de week-end etc. Nous avons aussi fait des propositions pour un dispositif d'alerte en cas de difficultés sur les aspects d'organisation et de charge de travail. Ainsi que sur le décompte de ces jours...

## Handicap, classif., égalité pro...

Le patronat aime rappeler que notre branche est un havre de paix rempli de négociation pourtant rien n'avance. Beaucoup de bruit et toujours aucun accord en vue dans ces trois domaines. L'accord forfait jours devrait, lui, avancer tellement vite qu'il sera sans doute proposé à la signature d'ici l'été, enfin s'il y a des retours des autres syndicats et des avancées à partir des propositions des syndicats de salarié-es. Il est d'ailleurs très drôle que sur cet accord les patrons veuillent aller vite pour sécuriser les entreprises... alors que sur d'autres domaines on attend désespérément.

Du côté de l'accord sur le régime frais de santé (mutuelle), pareil, nous devrions avoir une énième signature d'ici l'été avec comme à chaque fois une augmentation du coût et une baisse des remboursements. Cet accord ressemble de plus en plus à un pot de « nutella » toujours plus petit, toujours plus cher et toujours sans aucune réflexion sur les problèmes de santé des salarié-es. Et à chaque fois, il y a des signatures et personne ne prévient les salarié-es de la supercherie (enfin sauf **SUD-Solidaires**). Là aussi, nous ne signerons pas sans la recherche des maux de notre branche qui provoquent le déséquilibre de ce régime déficitaire. Enfin, nous considérons toujours que l'employeur doit prendre ses responsabilités et prendre en charge non pas 50% mais 60% du coût de la cotisation. Ce qui resterait en dessous d'une partie des entreprises de la branche...



06 61 70 49 49



@sudsolidairesprestataires



@sudcallcenter